

REGLEMENT PARTICULIER

32^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS

05 et 06 mars 2011

PROGRAMME DU RALLYE

- | | |
|---|--|
| • Parution du règlement | 22 janvier 2011 |
| • Ouverture des inscriptions | 22 janvier 2011 |
| • Clôture des inscriptions | 21 février 2011 à minuit |
| • Parution du carnet d'itinéraire (road-book) | 19 février 2011 |
| • P.C. du Rallye : Hôtel Gouvenain à Avallon | 05 mars 2011 dès 08h30 |
| • Vérifications administratives | 05 mars 2011 de 07h00 à 10h45 |
| • Vérifications techniques | 05 mars 2011 de 07h10 à 11h00 |
| • 1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs | 05 mars 2011 à 11h30 à l'Hôtel de Gouvenain à Avallon |
| • Publication des équipages admis au départ | 05 mars 2011 à 12h00 |
| • Départ du 31 ^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais | 05 mars 2011 à 13h00 |
| • Publication des résultats partiels | dès que possible après l'arrivée du dernier concurrent |
| • Arrivée du 31 ^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais et vérifications finales | 06 mars 2011 à 13h53 |
| • Publications des résultats officiels provisoires | dès que possible après l'arrivée du dernier concurrent |
| • Remise des prix | sur le podium |

- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.
- Le 32^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais est organisé suivant ces dispositions.
- Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français 2011.
- Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français 2011.

ARTICLE 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AVALLON AUTO SPORT organise les 05 et 06 mars 2011 une épreuve dénommée :

32^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais

Le présent règlement a été visé par le Comité Régional Bourgogne Franche Comté (04) sous le n° 2 le 29/11/2010 et enregistré à la F.F.S.A. , sous le permis d'organisation n° R3 en date du 01/12/2010.

Comité d'organisation

Présidente : Brigitte DREAU

Membres : Brigitte DESNOYERS, Claude BERNARD, Frédéric ALVAINES.

Le secrétariat permanent du rallye se trouve: Avallon Auto Sport chez Brigitte et Philippe DREAU

6, rue des Sœurs 89580 Migé

tel : 03 86 41 65 41 - fax : 03 86 41 72 22 - email : avallonautosport@free.fr

Permanence du rallye

Lieu : Hôtel Gouvenain, place des Odeberts à 89200 Avallon

Date : du samedi 05 mars 2011 de 8h30 au dimanche 06 mars 2011 à 18h00.

1.1P Officiels

<u>Collège des Commissaires Sportifs</u>	<i>Président</i>	Gérard SIMON	0419	12017
	<i>Membres</i>	Philippe DREAU	0420	2281
		Thierry MOREL	1442	4906
<u>Direction de course</u>	<i>Directeur de course</i>	Maryse THOMAS	0416	3123
	<i>Directeur de course adjoint</i>	Régis DUFRESNE	0402	2484
	<i>Directeur de course délégué ES</i>	Nicolas BOURGON	0204	168167
	<i>Directeur de course délégué ES</i>	Elie MICHON	0403	4766
	<i>Voiture tricolore</i>	Christian HAMON	0419	29685
	<i>Voiture balai</i>	Fabrice OUDART	0203	8912
	<i>Juge de faits</i>	Joël JUGNIOT	1504	6813
		et tout officiel de l'épreuve	sauf membres	du collège
<u>Parcs</u>	<i>Avallon</i>	Martine REVERCHON	0409	14505
	<i>Regroupement</i>	Martine DA SILVA	0413	144408
	<i>Assistance</i>	Max LOLLIA	0417	150787
<u>ES 1 : Les Remparts et ES 5, 7: Moulin Cadoux</u>	<i>Directeurs ES</i>	Pierre GUELAUD	0413	15125
	<i>Directeur adjoint ES</i>	Jean-Louis LAURENT	0413	3294
	<i>Assistant</i>	Véronique LAURENT	0413	9485
	<i>Chronométrateur départ</i>	Karine LAUNAY	1504	53487
	<i>Chronométrateur arrivée</i>	Bertrand CHATAGNIER	0417	112613
	<i>Médecin</i>	Dr DYANI	SAMU 89	-
<u>ES 2, 3, 4, 6 : Saint Brancher-Sully</u>	<i>Directeurs ES</i>	Jacky OLIVAIN	0204	3272
	<i>Directeur adjoint ES</i>	Jacky DUCHAINE	0410	24782
	<i>Assistant</i>	en attente		
	<i>Chronométrateur départ</i>	Mathieu WEHRLE	0307	155749
	<i>Chronométrateur arrivée</i>	Gérard et Odile PEUREUX	0302	11719/11716
	<i>Médecin chef</i>	Ibrahim TALEB	SAMU 89	-
<u>Commissaires techniques</u>	<i>Responsable</i>	Frédéric ALVAINES	0420	4342
	<i>Membres</i>	Claude BERNARD	0420	47151
		Jean-Louis REVERCHON	0409	6835
		Christian PERROT	0308	12848
		Marc CHARBONNEAU	0203	47435
		Alain CHAMBAZ	1201	41183
<u>Chargé des Relations Concurrents</u>		Eric TEMMERMAN	0410	26388
		Marc BRODUT	0402	111034
<u>Informatique et classements</u>		Michèle et David GUIBLAIN	0418	163636 / 134494
<u>Speaker</u>		Patrick BOUQUET	0420	184831

1.2P Eligibilité

Le 32^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais des 05 et 06 mars 2011 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2011
- Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2011
- Le trophée Pirelli 2011

1.3P Vérifications

1.3.1.1P Convocations

- Les horaires de convocation, à respecter scrupuleusement, seront sur le site de l'ASA : www.avallon-auto-sport.com

1.3.1.2P Vérifications administratives: Garage JEANNIN (VAG, route de Paris à Avallon tel 03 86 34 13 03)

- de 07h00 à 10h45

1.3.1.3P Vérifications techniques: Garage JEANNIN (VAG, route de Paris à Avallon tel 03 86 34 13 03)

- de 07h10 à 11h00

1.3.12.3P Vérifications finales

- Les vérifications éventuelles seront effectuées au : Garage Franck BOILLOT
ZA de Grandmont à 89200 Sauvigny le Bois.
- Le taux horaire est de 42.00 € TTC.

ARTICLE 3P CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P Demandes d'engagement - Inscriptions

3.1.5P Engagements

Tout équipage qui désire participer au 32^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le

LUNDI 21 FEVRIER 2011 à minuit (cachet de la Poste faisant foi)

3.1.10P Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Le nombre des engagés est fixé à **140 voitures** maximum.

3.1.11.1P Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **275 €** avec la publicité facultative des organisateurs, si la demande est postée avant le samedi 12 février 2011 (cachet de la Poste faisant foi).
- **550 €** sans la publicité facultative des organisateurs, si la demande est postée avant le samedi 12 février 2011 (cachet de la Poste faisant foi).
- **285 €** avec la publicité facultative des organisateurs, si la demande est postée après le samedi 12 février 2011 (cachet de la Poste faisant foi).
- **570 €** sans la publicité facultative des organisateurs, si la demande est postée après le samedi 12 février 2011 (cachet de la Poste faisant foi).
- Chèque à établir à l'ordre de : ASA Avallon Auto Sport. (les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant le rallye).

3.1.12P Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P C: Voitures autorisées en rallyes régionaux : Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.2P Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A et selon le road-book de l'épreuve.

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Ajouter : Aucune assistance (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance. Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

ARTICLE 5P PUBLICITE

La publicité obligatoire est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

La publicité facultative rachetable est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Description

Le 32^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais représente un parcours de 176.630 kms et se déroule en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 7 épreuves spéciales totalisant 42.600 kms. Les épreuves spéciales sont :

Cousin - Les Remparts (4.400 kms) **Saint Brancher - Sully** (7.750 kms) **Moulin Cadoux** (3.600 kms)

L'itinéraire horaire figure à la fin de ce règlement.

6.2P Reconnaissances

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Ajouter :

6.2.1P Nombre de passage en reconnaissances :

Le nombre de passages est limité à **3**.

6.2.5P Durée des reconnaissances :

Les reconnaissances, et non les essais, sont autorisées :

le **dimanche 27 février 2011** de **08h00 à 19h00**.

le **vendredi 04 mars 2011** de **08h00 à 20h00**.

6.2.7P Sanctions applicables :

1ère infraction : 40 secondes et/ou 80 €

2ème infraction : interdiction de prendre le départ et/ou 160 €

ARTICLE 7P DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P Dispositions relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des Chefs de Poste sont : badge de l'épreuve
Commissaires de route sont : badge de l'épreuve

ARTICLE 10P PRIX - COUPES

Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Général	350 €	250 €	150 €	-	
Groupe ⁽¹⁾	150 €	80 € si plus de 5 partants	40 € si plus de 10 partants	-	
Classe ⁽¹⁾	275 €	150 € si plus de 3 partants	110 € si plus de 6 partants	70 € si plus de 9 partants	40 € si plus de 12 partants
Féminine ⁽¹⁾⁽²⁾	275 €	-	-	-	-

⁽¹⁾ Les prix par Groupe / Classe / Féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la catégorie concernée.

⁽²⁾ L'équipage (pilote et copilote) doit être féminin.

Les prix sont cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée. Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant l'épreuve.

32^{EME} RALLYE REGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS

ITINERAIRE HORAIRE - 2011

CONTROLE	ITINERAIRE	KM PARTIEL	KM CUMUL	TEMPS IMPARTI	HEURE 1 ^{ere} VOITURE
----------	------------	------------	----------	---------------	--------------------------------

PREMIERE ETAPE : SAMEDI 05 MARS 2011

Première Section : AVALLON > AVALLON

CH 1	AVALLON - parc fermé - sortie	-	0.000	-	13h00
CH 2	AVALLON - parc d'assistance - entrée	1.600	1.600	12'	13h12
CH 3	AVALLON - parc d'assistance - sortie	0.000	1.600	10'	13h22
CH 4	PONTAUBERT	5.700	7.300	20'	13h42
DES 1	* COUSIN - LES REMPARTS	0.150	7.450	3'	13h45
AES 1	* COUSIN - LES REMPARTS	4.400	11.850	-	-
CH 5	SAINT BRANCHER	18.850	30.700	40'	14h25
DES 2	* SAINT BRANCHER - SULLY	0.150	30.850	3'	14h28
AES 2	* SAINT BRANCHER - SULLY	7.750	38.600	-	-
CH 6	AVALLON - parc d'assistance - entrée	14.310	52.910	35'	15h03
CH 7	AVALLON - parc d'assistance - sortie	0.000	52.910	60'	16h03
CH 8	AVALLON - parc de regroupement - entrée	0.400	53.310	10'	16h13

Seconde Section : AVALLON > AVALLON

CH 9	AVALLON - parc de regroupement - sortie	-	53.310	50'	17h03
CH 10	SAINT BRANCHER	16.850	70.160	30'	17h33
DES 3	* SAINT BRANCHER - SULLY	0.150	70.310	3'	17h36
AES 3	* SAINT BRANCHER - SULLY	7.750	78.060	-	-
CH 11	AVALLON - parc fermé - entrée	15.030	93.090	40'	18h16

SECONDE ETAPE : DIMANCHE 06 MARS 2011

Troisième Section : AVALLON > AVALLON

CH 12	AVALLON - parc fermé - sortie	-	93.090	-	08h30
CH 13	AVALLON - parc d'assistance - entrée	1.600	94.690	12'	08h42
CH 14	AVALLON - parc d'assistance - sortie	0.000	94.690	30'	09h12
CH 15	MAGNY	6.900	101.590	15'	09h27
DES 4	* MOULIN CADOUX	0.100	101.690	3'	09h30
AES 4	* MOULIN CADOUX	3.600	105.290	-	-
CH 16	SAINT BRANCHER	7.600	112.890	27'	09h57
DES 5	* SAINT BRANCHER - SULLY	0.150	113.040	3'	10h00
AES 5	* SAINT BRANCHER - SULLY	7.750	120.790	-	-
CH 17	AVALLON - parc d'assistance - entrée	14.310	135.100	35'	10h35
CH 18	AVALLON - parc d'assistance - sortie	0.000	135.100	60'	11h35
CH 19	AVALLON - parc de regroupement - entrée	0.400	135.500	5'	11h40

Quatrième Section : AVALLON > AVALLON

CH 20	AVALLON - parc de regroupement - sortie	-	135.500	45'	12h25
CH 21	MAGNY	6.900	142.400	15'	12h40
DES 6	* MOULIN CADOUX	0.100	142.500	3'	12h43
AES 6	* MOULIN CADOUX	3.600	146.100	-	-
CH 22	SAINT BRANCHER	7.600	153.700	27'	13h10
DES 7	* SAINT BRANCHER - SULLY	0.150	153.850	3'	13h13
AES 7	* SAINT BRANCHER - SULLY	7.750	161.600	-	-
CH 23	AVALLON - parc fermé - entrée	15.030	176.630	40'	13h53